

À qui profitent les médicaments non utilisés ?

Les médias grand public français ont largement évoqué en septembre 2004 le "scandale des pharmaciens détournant des médicaments destinés au tiers-monde", suite à des sanctions sévères infligées par l'Ordre des pharmaciens.

Cette information n'a pas contribué à redorer l'image d'une profession dont une partie travaille pourtant activement à développer son intégration dans la chaîne des professionnels de santé. Mais elle n'a guère éclairé le public sur les enjeux sous-jacents aux médicaments non utilisés (MNU).

Les pharmaciens qui se livrent à la revente de médicaments non utilisés qui leur sont rapportés font une belle opération financière en vendant une boîte qu'ils n'ont pas achetée. Ils exploitent au maximum et sans scrupule un mode de rémunération fondé sur la vente de boîtes de médicaments. Ce dévoiement ne fera que renforcer la motivation des pharmaciens qui se battent pour que l'on fasse évoluer leur rémunération vers le service pharmaceutique rendu, et non sur le nombre de boîtes vendues.

En regard, quelles sont les victimes de la revente de médicaments non utilisés ? Pas vraiment les patients des pays démunis, puisque seule une minorité des médicaments non utilisés leur sont effectivement adressés (les autres étant incinérés), et surtout parce que les médicaments non utilisés ne répondent pas à l'essentiel de leurs besoins réels en médicaments (1à4).

Les organismes de protection sociale ne sont pas non plus des victimes directes de ces reventes, puisqu'ils auraient eu de toute manière à rembourser un nombre équivalent de boîtes.

Les seules victimes financières réelles de cette revente sont en fait les firmes pharmaceutiques et les grossistes-répartiteurs, pour lesquels chaque revente d'une même boîte représente un manque à gagner.

Cyclamed, la structure de récupération des médicaments non utilisés via les pharmacies financée par les firmes pharmaceutiques, pâtira vraisemblablement de ce scandale, parce que certains patients auront désormais des doutes sur l'intérêt "humanitaire" de l'opération, au point de ne plus rapporter leurs médicaments non utilisés chez le pharmacien. Pour avoir joué sur l'argument humanitaire, alors que sa raison d'être est seulement environnementale (loi Lalonde de 1993), Cyclamed risque de voir ses maigres résultats baisser encore. Et les pouvoirs publics pourraient bien décider de faire payer aux firmes pharmaceutiques la taxe sur l'élimination des emballages (comme les autres industriels), si ceux-ci vont plutôt à la poubelle qu'à la pharmacie.

Reste un préjudice sanitaire potentiel dû à la rupture de la chaîne pharmaceutique et aux risques que cela peut représenter pour les patients (erreurs potentielles de reconditionnement dans les pharmacies, risque de conservation dans des conditions défavorables chez le patient, etc.). C'est-à-dire les mêmes risques que font courir aux populations démunies les médicaments non utilisés que leur envoient encore quotidiennement certains organismes.

Les vraies victimes de ce scandale sont en fait les pharmaciens qui exercent sérieusement, ceux qui ne revendent pas les médicaments non utilisés et qui ont compris que ces médicaments ne sont pas adaptés non plus pour les pays démunis. Leur image se trouve injustement ternie.

La revue Prescrire

1- Prescrire Rédaction "Que faire des médicaments non utilisés ?" *Rev Prescrire* 1987 ; 7 (63) : 133-137.

2- Prescrire Rédaction "Médicaments non utilisés : détruire ou recycler ?" *Rev Prescrire* 1997 ; 17 (176) : 599-603.

3- Prescrire Rédaction "Dons de médicaments : primum non nocere" *Rev Prescrire* 1998 ; 18 (188) : 714-715.

4- Prescrire Rédaction "Médicaments non utilisés - La fausse piste humanitaire" *Rev Prescrire* 2001 ; 21 (220) : 624-625.

